

Les services municipaux sont des services de proximité offerts au quotidien, pour répondre aux besoins des citoyens et préparer l'avenir.

Il y a 50 agents communaux au 1er Janvier 2015.

Voici la définition des missions des différents services communaux :

Le Service Administratif : situé en Mairie, est chargé :

- ▶ de l'administration générale de la collectivité,
- ▶ du Budget, des finances et de la comptabilité,
- ▶ des réunions du Conseil Municipal, du suivi de ses décisions,
- ▶ du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et de l'action sociale,
- ▶ des recettes de la restauration scolaire et des garderies périscolaires,
- ▶ des recettes du marché
- ▶ des paies des agents communaux, et du suivi de leurs carrières
- ▶ de l'Etat Civil, des Elections, des décès et de la tenue à jour des concessions dans les cimetières,
- ▶ de l'accueil du public et des renseignements d'ordre général.
- ▶ de la gestion, de la facturation et du prêt des salles communales
- ▶ de l'organisation de l'entretien (ménage) des locaux communaux
- ▶ des dossiers d'urbanisme, Plan Local d'Urbanisme et projets d'urbanisme divers,
- ▶ de l'instruction des documents d'urbanisme : permis de construire, déclarations de travaux, certificats d'urbanisme,
- ▶ du suivi des chantiers de travaux entrepris par ou pour le compte de la commune : travaux de bâtiments, d'aménagement divers,

Il fait le lien avec les membres du Conseil Municipal et assure leur secrétariat.

La Police Municipale : rattachée au Service Administratif, à proximité de la Mairie, elle est chargée :

- ▶ de la réglementation en matière de police municipale
- ▶ de rappeler cette dernière aux résidents de la Commune,
- ▶ de veiller au maintien et au respect de l'ordre public,
- ▶ d'intercéder entre les personnes dans le cadre des relations de voisinage (haies mitoyennes, taille d'arbres, relations et nuisances entre voisins, chiens errants...),
- ▶ des objets trouvés

Les Services Techniques : situés dans le Parc Monchervet, près du Gymnase Geoffray, ils sont chargés :

- ▶ de l'entretien des routes (travaux partiels de réfection), des bâtiments, des espaces verts (grands espaces) communaux,
- ▶ de l'entretien et de la gestion du fleurissement de la commune,
- ▶ de l'organisation des fêtes et manifestations communales et associatives (prêts de matériels, manutention)
- ▶ de l'entretien du parc de véhicules municipaux.

Le Service de la Restauration Scolaire Municipale, situé dans le restaurant scolaire du Parc Montchervet, chargé :

- ▶ de la confection des repas scolaires, pour les écoles publiques de la commune,
- ▶ du service des repas, de la surveillance des enfants pendant les repas et de leur éducation au goût et à la bonne tenue à table,
- ▶ de l'entretien des cuisines et de la salle de restauration scolaire,
- ▶ des commandes de denrées auprès des fournisseurs,

Les Services aux Ecoles : les ATSEM (agents techniques spécialisés des écoles maternelles) qui travaillent auprès des enseignants et des enfants des écoles maternelles pendant le temps scolaire.

Les Garderies Périscolaires : les agents chargés d'assurer l'accueil et l'animation des enfants des écoles maternelles et primaires publiques, pendant le temps périscolaire : le matin avant l'ouverture de l'école, et le soir jusqu'à ce qu'on vienne les chercher.

Le Service de la Maison de Retraite « les Jardins d'Anne », situé dans l'EHPAD, rue des Jardins, chargé d'apporter toute les aides et l'assistance nécessaires aux personnes âgées résidant dans cet établissement

Le Service Entretien des locaux, chargé du nettoyage et du ménage dans les locaux communaux (Ecoles primaires, Mairie, bâtiments associatifs,...), de la pérennité des équipements (suivi des bâtiments en matière d'hygiène).